

## **Vaccinez-vous !**

Aujourd'hui, une des priorités du CHV est d'encourager la vaccination contre l'hépatite B.

L'absence de politique vaccinale obligatoire contre ce virus a conduit la France à voir son taux de contamination augmenter depuis la fin des années 1990. Si aujourd'hui le taux de vaccination du nourrisson est plutôt satisfaisant, le rattrapage chez le grand enfant et l'adolescent est insuffisant pour permettre une diminution de la prévalence des personnes porteuses du virus.

Le CHV défend l'idée d'un **retour de la vaccination contre l'hépatite B dans les établissements scolaires du second degré**. Cette solution est une vraie réponse à la couverture vaccinale défailante des adolescents, et la vaccination n'a d'impact que lorsqu'elle est entreprise à l'échelle d'une population. C'est pourquoi le CHV est favorable au dépistage et à la vaccination au sein des collectivités de vie (Etablissements scolaires et hôpitaux psychiatriques).

Les adultes et enfants accueillis dans les institutions psychiatriques sont considérées comme exposées au risque de contact avec le VHB par les experts du Rapport Dhumeaux. Et, une organisation du dépistage le cas échéant et de la vaccination, via les centres de vaccination et les Service InterUniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé au sein des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur rétablirait en partie la couverture vaccinale défailante observées chez les personnes nées entre la fin des années 1980 et 2008.

Cette première étape garantirait une diminution salubre de la prévalence du virus de l'hépatite B dans notre pays. Car, le vaccin contre l'hépatite B souffre effectivement d'une mauvaise réputation, mais d'autres aspects contribuent à en faire un vaccin délaissé. Le prix a été un obstacle non négligeable comme l'ont montré certaines études<sup>[1]</sup>. Sa praticité est également un frein : ce vaccin demande 3 injections à plusieurs mois d'intervalle.

La possibilité d'effectuer cette vaccination au sein des collectivités de vie permettrait en partie de répondre favorablement à ces difficultés.

Il nous semble important de rappeler que **la contamination a lieu à l'âge adulte...une fois que la personne est en âge de prendre la décision de se faire vacciner et qu'elle ne le fait pas pour diverses raisons.**

**Le risque de décès prématuré est accru de 70% par rapport à la population générale pour les porteurs d'une hépatite B chronique.**

Lucile Guénégo, février 2016

---

<sup>[1]</sup> Rapport commandé par la DGS sur l'évaluation médico-économique d'un parcours vaccinal simplifié, Synthèse d'étape mars 2015 et rapport de phase 2 septembre 2015, EY.